



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06022888

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **17 JAN 2006**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : ETS VERHEU FRERES & FILS

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 7712 Herseaux-Mouscron, Rue des Frontaliers, 126

N° d'entreprise : 0424.020.256

Objet de l'acte : augmentation de capital et modification des statuts

Texte :

D'un acte procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée **ETS VERHEU FRERES & FILS** dont le siège social est sis à 7712 Herseaux-Mouscron, Rue des Frontaliers, 126 (numéro d'entreprise 0424.020.256), passé devant **Benoit CLOET**, notaire à Herseaux-Mouscron, le 7 décembre 2005, portant comme mention d'enregistrement "Enregistré sept rôles quatre renvois à Mouscron 2 le 13/12/2005 VOL 156 FOL 90 CASE 11 - Reçu : vingt-cinq euros (25,00,-€) - Le Receveur a.i. (Signé) P. PARENT", il apparaît que l'assemblée générale de ladite société a pris les résolutions suivantes :

1. Constatation que le capital de la société s'élève à dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01,-€).
2. Suppression de la valeur nominale des parts.
3. Augmentation du capital à concurrence de cent cinquante-sept euros nonante-neuf cents (157,99,-€) pour le porter de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01,-€) à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,00,-€) sans émission de parts nouvelles et ce par prélèvement sur les bénéfices reportés.
4. Adaptation des pouvoirs du gérant, à savoir qu'il a été décidé que le gérant représente désormais individuellement la société en droit ou en fait.
5. Remplacement des statuts existants par des nouveaux statuts, en tenant compte de la loi du sept mai mil neuf cent nonante-neuf contenant adoption du code des sociétés, modifiée par la loi du vingt-trois janvier deux mille un ainsi que la loi du deux août deux mille deux, ainsi que des points de l'ordre du jour qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Egalement déposé : expédition du procès-verbal d'assemblée générale et statuts coordonnés.

Benoit CLOET
Notaire